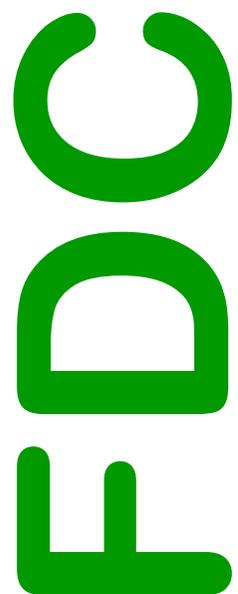




MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

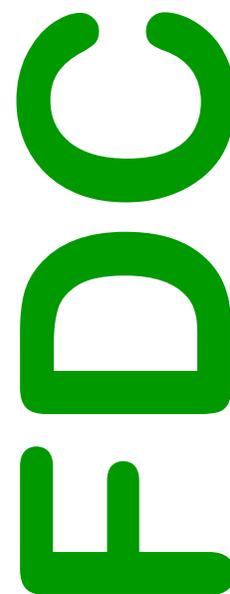


Fonds Départemental de Compensation

Le Fonds Départemental de Compensation est chargée d'accorder une aide financière complémentaire à la PCH pour les frais restant à la charge de la personne



MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES



Fonds Départemental de Compensation

Le Fonds Départemental de Compensation est chargée d'accorder une aide financière complémentaire à la PCH pour les frais restant à la charge de la personne

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne bénéficiaire de l'un des éléments de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sauf l'aide humaine.

Quelles aides ?

- Aides techniques
- Aménagement du logement
- Aménagement du véhicule ou surcoût lié au transport
- Aides spécifiques et exceptionnelles
- Aides animalières

Quelles démarches ?

Un formulaire de demande est automatiquement envoyé aux bénéficiaires de la PCH. Il doit être retourné à la MDPH une fois renseigné. Le Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation prendra sa décision et sollicitera d'autres financeurs potentiels (caisse de retraite, mutuelle).

Quel montant ?

L'aide financière est calculée sur la base d'un pourcentage de la facture (entre 10% et 30%).

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne
11855 CARCASSONNE cedex 9
N° vert : 0800 777 732

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne bénéficiaire de l'un des éléments de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sauf l'aide humaine.

Quelles aides ?

- Aides techniques
- Aménagement du logement
- Aménagement du véhicule ou surcoût lié au transport
- Aides spécifiques et exceptionnelles
- Aides animalières

Quelles démarches ?

Un formulaire de demande est automatiquement envoyé aux bénéficiaires de la PCH. Il doit être retourné à la MDPH une fois renseigné. Le Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation prendra sa décision et sollicitera d'autres financeurs potentiels (caisse de retraite, mutuelle).

Quel montant ?

L'aide financière est calculée sur la base d'un pourcentage de la facture (entre 10% et 30%).

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne
11855 CARCASSONNE cedex 9
N° vert : 0800 777 732